

www.csmf.org



Paris, le 21 mars 2022

## Équipes de soins : la CSMF demande une politique plus énergique !

La CSMF porte de longue date les projets d'équipes de soins primaires et d'équipes de soins spécialisés.

Le succès des expérimentations régionales d'ESP financées par les ARS témoigne de la volonté des médecins et des professionnels de santé de se coordonner pour améliorer la qualité des soins et les parcours de soins. Ce succès nécessite un accompagnement des professionnels de santé et une simplification administrative afin que médecins et professionnels de santé puissent se consacrer principalement à leur activité de soins. Les professionnels de santé engagés dans une ESP doivent avoir la liberté de choisir les outils nécessaires à la coordination. Le lien entre ces ESP et toutes les organisations territoriales doit être systématiquement recherché. Structurée a minima autour d'un médecin généraliste et d'un autre professionnel de santé, le nombre de professionnels de santé ne doit pas être limité au sein d'une ESP. Enfin, la CSMF considère qu'une forme juridique ne doit pas être imposée et que tout devrait au contraire être fait pour favoriser la création de ces ESP.

Les équipes de soins spécialisés ont vu le jour après la loi du 24 juillet 2019 suite à une demande portée par la CSMF. Rappelons que les missions socles doivent être la coordination et l'organisation territoriale de la médecine spécialisée de proximité hors médecine générale, en lien avec toutes les structures existantes afin d'améliorer l'accès aux soins spécialisés de façon coordonnée. La deuxième mission socle est l'organisation de la réponse aux demandes de soins non programmés en médecine spécialisée hors médecine générale.

D'autres missions seront proposées territoire par territoire par les professionnels de santé euxmêmes. Cela pourra être le cas de la protocolisation territoriale de la prise en charge des pathologies chroniques et des urgences dans le domaine de la ou des spécialités dans le cadre d'un parcours de soins coordonné, de l'animation d'une formation médicale continue territoriale, du développement de coopérations transversales pour la prise en charge de certaines pathologies et de l'enseignement des étudiants en médecine et des internes de la spécialité pour qui l'ESS serait un terrain de stage en secteur libéral.

Là aussi, comme pour les ESP, les deux éléments majeurs que nous revendiquons sont un accompagnement des professionnels de santé et une simplification administrative maximale.

La CSMF rappelle son attachement à ces modèles d'équipes de soins qui à nos yeux permettront, par la coordination entre tous, dans le respect du parcours de soin, de répondre plus efficacement à la demande de soins et de soins non programmés de nos concitoyens.





La CSMF appelle les Agences Régionales de Santé, le Ministère de la Santé et l'Assurance Maladie à une politique plus énergique et plus incitative afin que les projets d'ESP et d'ESS puissent trouver une écoute qui fait encore trop souvent défaut.

Dr Franck Devulder - Président 06 14 09 64 56 franck.devulder@csmf.org

www.csmf.org

Relations presse : Adrien Chapron 01 43 18 88 17 / com@csmf.org

## Suivez toute l'actu de la CSMF : Facebook Twitter LinkedIn YouTube www.csmf.org

Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et Les Spécialistes-CSMF (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.

Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.

Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.